

D 2021 18 10 100

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 18 OCTOBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 12 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, C. BIOLAY, S. MANFRINI, Y. DUMAS, M. GALLET, J. DAZIN, M-C. ROCH, G. MASRARI, W. DELAVENNE, Michèle GALLET, P. GUINOT, J. DIZERENS, H. GRANGE, M. FOURNIER, A. HERRING, A. BOUSSER, V. KRYK, O. GUICHARD, M. CHALENDAR, R. OTZENBERGER, C. TOWNSEND, J-M. PALINIEWICZ

Absents : D. GANNE,

Absents excusés: F. KHIAR, L. VAUTHIER, M. GIRIAT, M. GRENIER

Procurations : F. KHIAR à G. MASRARI, M. GRENIER à S. MANFRINI, M. GIRIAT à C. TOWNSEND

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

5. Instances – Désignation d'un membre au comité technique

Vu la délibération D 2020 03 06 053 du 3 juin 2020 relative à la désignation des membres du collège employeur du comité technique

Vu la démission du conseil municipal de Ludovic ROCHAS, membre titulaire du Comité technique

Vu la démission du comité technique de Michel GALLET, membre suppléant du Comité technique

Considérant qu'il convient de les remplacer.

Vu l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires consacre le droit des fonctionnaires à la participation : "Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans les organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière".

Considérant que le conseil municipal a décidé de maintenir une parité entre le collège employeur et le collège salarié.

Les représentants des élus sont désignés parmi les membres du conseil municipal, afin de constituer le collège employeur. Il est important de noter que les séances du Comité technique se déroulent en journée afin que les représentants du personnel puissent être présents.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DESIGNE**, pour remplacer les membres titulaire et suppléant démissionnaires : J. DIZERENS et W. DELAVENNE. Ainsi, les membres issus du conseil municipal élus pour représenter le collège des élus sont les suivants :

TITULAIRES :

1. J-F. OBEZ
2. C. BIOLAY
3. M-C. ROCH
4. J. DAZIN
5. J. DIZERENS

SUPPLEANTS :

1. W. DELAVENNE
2. J-M. PALINIEWICZ
3. M. FOURNIER
4. M. GIRIAT
5. G. MASRARI

Fait à Ornex, le 22 octobre 2021

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 22 octobre 2021
Affiché le : 22 octobre 2021



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.